

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération  
n°24\_12\_B9\_02

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Jean-Marie PAUTRAT

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Romain COLIN ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP

**"PASTECC" pour « Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames Ecologiques face au Changement Climatique dans les Préalpes du Sud »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Entre 2021 et 2023, sur financements du FEDER Massif des Alpes, des deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat (CIMA –FNADT), les 5 parcs naturels régionaux du Vercors (chef de file), Chartreuse, Massif des Bauges, Baronnies provençales et Verdon ont porté un projet collectif visant à développer des méthodes et outils partagés pour mieux évaluer et suivre dans le temps la fonctionnalité écologique et pastorale des zones pastorales intermédiaires, dans le contexte de changement climatique.

En effet, ces écosystèmes pastoraux situés entre les prés de fauche des vallées alluviales et les estives sur les sommets, constituaient une trame écologique majeure commune aux cinq parcs préalpins, comme ils représentent également une trame pastorale d'intérêt majeur dans le fonctionnement des systèmes pastoraux de ces territoires. Dans le contexte de changement climatique particulièrement prégnant dans la zone des Préalpes, le tandem biodiversité-ressource pastorale de ces espaces est de plus en plus fragilisé. Des outils partagés de diagnostics, de dialogue et de suivi s'avèrent nécessaires pour guider au mieux la transition des pratiques, de manière à maintenir/favoriser la résilience de ces écosystèmes et de leurs usages pastoraux.

Ces premières réalisations, menées conjointement avec les différents services pastoraux des territoires, ont été saluées par les partenaires et financeurs et ont débouché sur la nécessité de mettre en place un programme de suivi permettant de guider la gestion pastorale dans les parcours pastoraux préalpins, espaces jusqu'alors peu suivis au niveau national alors qu'ils ont un rôle écologique et économique de premier plan pour la biodiversité et l'économie des territoires.

L'objectif, en parallèle de la mise en place d'un observatoire des parcours pastoraux préalpins, est de pouvoir poursuivre la dynamique de réouverture des milieux, initiée dans le Verdon par le projet CAMPAS, sur des sites stratégiques pour leurs enjeux de biodiversité et pastoraux.

Partageant toujours ces enjeux pour l'avenir, 4 PNR préalpins de la région SUD proposent ainsi de redéposer une candidature à l'appel à projet du FEDER Massif des Alpes « Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes ». Il s'agit des PNR du Verdon, du Luberon, des Préalpes d'Azur et du Queyras.

Sur une période de 4 ans et 6 mois (01/03/2025 -30/09/2029), la candidature serait articulée autour de 5 volets thématiques :

1. A l'échelle des parcours préalpins : partager et déployer les mêmes méthodes **d'identification des continuités écologiques et d'analyse de leurs fonctionnalités écologiques et pastorales** ; pouvoir mieux évaluer les réservoirs et corridors écologiques prioritaires qui sous-tendent l'ensemble du maintien des continuités écologiques à l'échelle « territoire » ;

**2. En lien avec les acteurs pastoraux : mettre en place un observatoire des écosystèmes pastoraux dans le contexte du changement climatique**

Avec concrètement, sur des sites de références répartis dans les 4 PNR, le suivi d'indicateurs sur la flore, la faune, la ressource et les pratiques pastorales, ainsi que d'autres données environnementales (ex : météorologiques) ;

**3. Poursuivre la démarche de restauration des continuités écologiques et de leurs fonctionnalités pastorales, en pilotant la réouverture de milieux**

Concrètement, ce travail reprendra la méthode expérimentée via CAMPAS. Dans le PNR Verdon, ce volet 3 sera étudié sur 2 à 3 sites en fonction des budgets mobilisables. A ce stade, 2 sites ont été prioritairement pré-identifiés sur les communes de Blieux (démarche TEN) et Soleilhas.

**4. Journées d'échanges techniques sur les modalités de gestion pour le maintien de l'ouverture des milieux**

**Des journées techniques seront organisées avec les éleveurs** pour partager les retours d'expériences et technicités sur quelles modalités de gestion sont les plus adaptées pour le maintien de l'ouverture des milieux, dans un contexte d'érosion de la biodiversité et de changement climatique. Ces journées permettront notamment de parler des brûlages dirigés.

**5. Volet communication** : ce volet regroupe les actions de communication qui permettront de faire connaître et diffuser les résultats.

Sont notamment prévus mutualisés entre les 4 parcs la réalisation d'une vidéo, de podcasts et d'une exposition.

Plan de financement sur 4 ans (2025-2029)

Incluant les coûts indirects (7 %) et la valorisation des ressources humaines pour (77 858 €)

**Cout total TTC : ..... 483 117,41 €**

FEDER (60 %) ..... 289 870,45 €

Conseil régional (18,54 %) : ..... 89 574,67 €

Autofinancement (21,46 %) : ..... 103 671,88 €

Démarrage de l'action : prévu pour le 1<sup>er</sup> mars 2025

Fin prévisionnelle de l'opération : 30 septembre 2029

Un comité de pilotage inter-parcs serait mis en place spécifiquement pour la mise en œuvre de ce projet. Au sein des instances du PNRV, un comité de pilotage interne transversal entre les deux commissions « Biodiversité & espaces naturels » et « Agriculture » serait également mis en place pour le suivi des actions menées par le Parc.

A l'échelle inter-parcs, le PNR des Préalpes d'Azur serait le chef de file pour le suivi administratif et financier du projet. Le PNR Verdon en assurerait la coordination technique (Dominique Chavy).

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le* *Le Président*  
*Bernard CLAP*

*et publication le*

